

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 3^e réunion de l'année 2022 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 8 février 2022**, à 19 h 30, par visioconférence, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon
M. Kurt Vignola

ABSENCE

Mme Janice Lemoignan

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Madame Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée
Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles (sujet 22-03.04)

22-03.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, monsieur François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

22-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-03.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 22-02) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

22-03.04 ACQUISITION DE DEUX (2) FRAISEUSES CONVENTIONNELLES NEUVES DE TYPE TOURELLE POUR LE DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la suite d'une demande accordée dans le cadre du processus budgétaire (MAOBE Départements), le service de l'Approvisionnement et de la reprographie a procédé à un appel d'offres public, numéro AO-2109804, pour l'acquisition de deux (2) fraiseuses conventionnelles neuves de type tourelle pour le programme de Techniques de génie mécanique.

Dans l'analyse des dossiers qui ont été déposés, à la suite de l'appel d'offres, le personnel enseignant du Département de techniques de génie mécanique s'est appuyé sur des critères techniques et pédagogiques qui tiennent compte de l'évolution probable du domaine de l'usinage. La machine choisie doit aussi permettre une diversité technologique au sein du parc de machines du laboratoire de génie mécanique tout en permettant de consolider les acquis dans le domaine de l'usinage conventionnel.

Les principaux critères retenus sont les suivants :

- La machine doit correspondre le plus possible au devis déposé par le département ou offrir plus de possibilités;
- La machine choisie doit être reconnue pour sa fiabilité, sa durabilité et sa robustesse avec des références à l'appui.

CONSIDÉRANT

- La demande du programme de Techniques de génie mécanique et la recommandation du comité MAOBE Départements;
- Qu'un appel d'offres public, selon le prix le plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, pour l'acquisition de deux (2) fraiseuses conventionnelles neuves de type tourelle pour le programme de Techniques de génie mécanique;
- Que cinq (5) fournisseurs ont commandé les documents sur le SEAO;
- Que trois (3) fournisseurs ont soumis des prix, soient :
 - Soudogaz inc., pour un montant de 121 388,31 \$ (toutes taxes incluses);
 - IMPORTATIONS ISOTOP INC., pour un montant de 123 437,16 \$ (toutes taxes incluses);
 - Outillage Industriel Québec ltée, pour un montant de 169 588,13 \$ (toutes taxes incluses);
- Que la compagnie Soudogaz inc. a transmis la soumission la moins dispendieuse;
- Que la compagnie Soudogaz inc. répond à tous les critères techniques et pédagogiques demandés;
- Que le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski désire ajouter à la soumission transmise par l'entreprise Soudogaz inc. l'option suivante : protecteur pour la broche et l'outil d'une valeur de 1 189,99 \$ (toutes taxes incluses);
- L'importance de posséder ce type de machine pour permettre une diversité technologique au sein du parc de machines du laboratoire de génie mécanique tout en permettant de consolider les acquis dans le domaine de l'usinage conventionnel;
- L'importance de posséder ce type de machine compte tenu de l'évolution probable du domaine de l'usinage;
- Qu'à la suite de l'évaluation des soumissions par la coordination du Département de techniques de génie mécanique et à sa recommandation, il a été décidé d'adjuger au soumissionnaire conforme, soit la compagnie Soudogaz inc., l'acquisition de deux (2) fraiseuses conventionnelles neuves de type tourelle avec l'option du protecteur pour la broche et l'outil au montant total de 122 578,30 \$ (toutes taxes incluses);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition de deux (2) fraiseuses conventionnelles neuves de type tourelle, incluant l'option du protecteur pour la broche et l'outil, pour le Département de techniques de génie mécanique, auprès de la compagnie Soudogaz inc. au montant total de 122 578,30 \$ (toutes taxes incluses).

22-03.05 SUIVI — SOUTIEN DU MINISTÈRE

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

À la suite des demandes de soutien financier déposées par le Collège auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) il y a plusieurs semaines, monsieur Dornier mentionne qu'il a été informé récemment qu'une lettre lui sera acheminée sous peu à ce sujet. Pour le moment, la direction ne dispose pas de beaucoup d'information. C'est donc à suivre.

22-03.06 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AUX ÉTUDES, RESPONSABLE DES PROGRAMMES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Kurt Vignola, titulaire du poste, a été promu directeur des Études et occupe cette fonction depuis le 31 janvier 2022 (CA 22-01.03).

Afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être créé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel-cadre examine les candidatures reçues. »

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel-cadre ».

CONSIDÉRANT

- La vacance du poste à compter du 31 janvier 2022;
- Les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;

Il est recommandé de procéder à la formation du comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- Le directeur des Études, monsieur Kurt Vignola;
- La directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher;
- Un membre externe du comité exécutif, monsieur Raymond Lacroix;
- Une ou un représentant de l'Association locale du personnel-cadre : à déterminer

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation du comité de sélection tel que présenté et de nommer sur ce comité de sélection, une représentante ou un représentant de l'Association locale du personnel-cadre.

22-03.07 AFFAIRES DIVERSES

Secrétaire général

Monsieur Saindon s'informe du fait que le poste de secrétaire général n'est toujours pas pourvu. Monsieur Dornier explique que la personne qui occupait ce poste en est toujours titulaire, tel que cela est décrit dans la politique locale de gestion concernant le personnel-cadre lorsqu'il s'agit d'un congé pour charge publique. Il existe encore un lien d'emploi. Monsieur Dornier mentionne également qu'en raison de la situation financière actuelle du Collège, il ne prévoit pas pourvoir ce poste.

Résidences étudiantes

Des discussions ont lieu entre les membres concernant le dossier des Résidences. Monsieur Dornier mentionne que le dossier avance et qu'il est actuellement entre les mains du comité de vérification. Différents scénarios sont possibles. Les terrains des Résidences ont un potentiel de développement intéressant. Monsieur Lacroix fait un résumé de la situation en mentionnant notamment que le Collège assume des coûts de maintien pour quatre tours alors que seulement trois tours sont occupées par les étudiants. La gestion des Résidences pourrait être améliorée et le prix de location des chambres pourrait être optimisé, peu importe le scénario retenu.

Monsieur Saindon souligne qu'il serait important pour nos étudiants de maintenir des prix de location abordables puisqu'à Rimouski le prix d'un loyer est quand même élevé pour des étudiants et il y en a peu de disponibles. Monsieur Vignola ajoute qu'il est important pour la direction des Études que les étudiants aient une place pour se loger à la hauteur de leurs moyens financiers.

22-03.08 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 20 h 18.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)